ADMINISTRATION

ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2008-224 du 30 juillet 2008 portant nomination d'experts auprès de la commission mentionnée à l'article R. 5121-50 du code de la santé publique

NOR: SJSM0830697S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 5121-8, L. 5311-1, R. 5121-50 à R. 5121-60, D. 5321-7 et suivants ;

Vu la décision DG n° 2007-02 du 26 janvier 2007 portant nomination d'experts auprès de la commission mentionnée à l'article R. 5121-50 du code de la santé publique,

Décide:

Article 1er

Sont nommés experts auprès de la commission mentionnée à l'article R. 5121-50 susvisé, à titre complémentaire de la liste d'experts arrêtée par décision du 26 janvier 2007 susvisée :

M. Guillet (Benoit);

M. Konofal (Eric);

M. Parain (Dominique);

Mme Prieur (Anne-Marie);

M. Touati (Guy);

M. Valayannopoulos (Vassili).

Article 2

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Fait à Saint-Denis, le 30 juillet 2008.

Le directeur général, J. Marimbert